

Zeitschrift: L'Émilie : magazine socio-culturelles
Band: [96] (2008)
Heft: 1523

Artikel: Rencontre autour du cinéma
Autor: Denosa, Christian
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284946>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rencontre autour du cinéma

L'atelier de cinéma organisé par Denise Gilliland et Anne-Laure Sahy à la prison de la Colonie fut une expérience unique pour des détenus condamnés à de lourdes peines de mener jusqu'à son terme, un projet créatif et personnel. *Article 43* est l'histoire de cette rencontre, qui a lieu autour du cinéma, entre professionnels « de l'extérieur » et personnes de « l'intérieur », habituellement privées de ces choses essentielles que sont la création et l'échange autour d'un projet commun.

Christian Canosa

Le temps intérieur

Routine, immobilité, unicité des repères spatiaux, la captation du temps en prison est un élément fondamental que peu de cinéastes sont capables de saisir. Cette perception si particulière du temps, Denise Gilliland l'exprime dans la construction du film: répétitions des lieux et des gestes des gardiens, rares ellipses, temps morts entre les séquences. Les allers-retours de l'équipe technique entre l'intérieur et l'extérieur accentuent l'unité de lieu dévolue à la prison et à ses résidents. Ce temps suspendu et vidé de sens se retrouve aussi dans le choix du titre, l'ex-article 43 est par définition une peine ad aeternam. À cet inconfort vécu par le spectateur, s'ajoute le travail sur la lumière: le documentaire débute en juin avec des images tournées de jour, puis, au fil du récit, la lumière s'ame- nise pour finir par des plans tournés de nuit. *Article 43* se termine en hiver, c'est une plongée vers quelque chose d'obscur.

**« Plus personne ne nous demande notre avis, nos choix se résument à pas grand chose »
un participant de l'atelier**

La résonance entre les courts métrages réalisés par les détenus s'explique en partie par l'équipe technique: la monteuse et le compositeur travaillent sur les cinq films. On le voit dans le documentaire qui retrace l'aventure de cet atelier-cinéma, les détenus ont pu leur exposer directe-

ment leurs intentions et ainsi accompagner leur film par une bande-son originale. Ces échanges donnent lieu à des images saisissantes où l'on voit les visages des détenus, certains au bord des larmes, penchés sur l'écran de la table de montage, regardant leurs intentions et leurs images qui, grâce aux raccords de la monteuse et à la musique originale, littéralement « deviennent cinéma ». Ces visages qui, joints à la parole, expriment ailleurs dans le film, de la souffrance, du ressentiment et parfois de la violence, sont en proie à une transformation: les détenus semblent se découvrir, peut-être pour la première fois, à travers leurs créations. Ces plans donnent la mesure de la force créatrice comme dépassement et élévation de soi : intensité de l'expression des visages habités par une force canalisée et comme apaisée.

Au final, une certaine harmonie lie les films réalisés par les détenus, tant par l'aspect grave et mélancolique que par les images oniriques et la distance prise par les auteurs avec leurs sujets – hormis peut-être pour *La vie d'une patate*. De la part de personnes subissant la prison depuis de nombreuses années et soumis à une mesure aussi dantesque que l'article 43, on aurait pu s'attendre à un ton plus direct et véhément et à des positions militantes. Ils démontrent au travers de leurs œuvres qu'ils ont voulu saisir l'opportunité de cet atelier pour nourrir une création poétique et personnelle.

Certes, il faut relever que pour disposer d'une plus grande liberté de création, il n'était pas dans l'intérêt des

détenus de traiter de sujets trop sensibles aux yeux des autorités pénitentiaires et judiciaires, en critiquant par exemple leurs conditions de détention ou en dénonçant une justice inhumaine. Si les auteurs n'ont pas fait d'autocensure, ni subi de censure directe – la direction de la prison avait un droit de regard uniquement sur le projet final – ils avaient tout à perdre à traiter de sujets considérés comme subversifs, en particulier ceux d'entre eux soumis à l'ex-article 43, donc à une réévaluation de leurs cas.

**« C'est la première fois que je vais jusqu'au bout d'un projet »
Jean Anken, réalisateur
de *A l'époque***

La rencontre et le travail de création cinématographique entre professionnels et détenus ont donné à ces derniers une occasion, peut-être unique, d'exister autrement, de créer, de parler de soi et de leur travail avec d'autres. « C'est incroyable de les voir en ce moment, c'est magique ce qui se passe entre eux, les échanges se poursuivent même après l'atelier » affirme le gardien responsable de l'équipe. *Article 43* rend ainsi compte de l'intensité de cette rencontre autour du cinéma et renforce la conviction de Denise Gilliland: « Dans mes films, et c'est ce que je crois fondamentalement, je veux montrer que l'art est une opportunité de développer une facette de soi. Être capable de créer et pouvoir mettre en forme ce qu'on a à dire, c'est tenir debout ».



photo: Michèle Massy